

RÈGLEMENT DU JEU

“L'Été Léoube”

Article 1 – Société organisatrice

La société SARL Léoube Distribution, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro **817924715**, dont le siège social est situé 2387 Route de Léoube, 83230, Bormes-Les-Mimosas

(ci-après « la Société Organisatrice »)

organise du 15/06/2026 au 15/08/2026 inclus un jeu promotionnel avec obligation d'achat intitulé :

« L'Été Léoube ».

Le présent règlement définit les conditions de participation et d'attribution des lots.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à **toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse non comprise.**

La participation implique :

- l'achat d'une bouteille participante
- le scan d'un QR code unique
- la complétion du formulaire de participation
- l'acceptation du présent règlement

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de la Société Organisatrice
- les prestataires impliqués dans l'organisation du Jeu
- les membres de leur foyer

La participation au Jeu implique l'acceptation **pleine et entière du présent règlement.**

Chaque QR code ne peut être utilisé **qu'une seule fois.**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

À consommer avec modération.

Article 3 – Principe du Jeu

Pendant la durée du Jeu, **15 000 bouteilles participantes** comportent un booklet contenant un **QR code unique**. Le nombre total de participations possibles est limité à 15 000, correspondant au nombre de QR codes édités.

Pour participer, le participant doit :

1. acheter une bouteille porteuse du QR code
2. scanner le QR code
3. compléter le formulaire de participation en ligne
4. valider son inscription au Jeu

Chaque QR code :

- est **unique**
- n'est **utilisable qu'une seule fois**

Toute tentative de fraude, notamment par reproduction ou utilisation multiple d'un QR code, entraînera l'annulation de la participation.

Article 4 – Désignation des gagnants – Gains immédiats

Chaque participation validée donne lieu à l'attribution d'un gain immédiat.

Les gains sont attribués selon un mécanisme d'instant gagnants. Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire par la plateforme Qronoplay pour toute la durée du Jeu, soit 62 jours.

Un instant gagnant correspond à une date et une heure précise. Si la participation d'un joueur, dûment validée via le formulaire d'inscription, intervient au moment d'un instant gagnant ou à la première participation suivant cet instant si celui-ci n'a pas été attribué, le participant remporte le lot associé.

Les instants gagnants sont générés automatiquement par le système informatique de la plateforme Qronoplay avant le début du Jeu et sont conservés de manière sécurisée pendant toute sa durée.

Dans tous les cas, chaque participation donne lieu à l'attribution d'un lot immédiat, dont la nature est déterminée automatiquement par le système informatique du Jeu, via la plateforme Qronoplay.

Le participant est informé immédiatement de son gain à l'écran après validation de sa participation.

Article 5 – Tirage au sort final

Toutes les participations valides enregistrées pendant la durée du Jeu sont automatiquement inscrites au **tirage au sort final**.

Le tirage au sort aura lieu **dans un délai maximum de 30 jours** suivant la fin du Jeu.

Le tirage sera réalisé au moyen d'un **algorithme de sélection aléatoire certifié**, garantissant l'impartialité et l'équité du tirage.

Il permettra de désigner 1 **gagnant**.

Le gagnant sera contacté par email dans un délai de **15 jours suivant le tirage**.

Sans réponse du gagnant dans un délai de **15 jours**, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la désignation d'un nouveau gagnant.

Article 6 – Dotations

La dotation totale du Jeu s'élève à **5 000 € TTC**.

Les lots mis en jeu sont répartis comme suit.

Gains immédiats

3 lots d'une valeur unitaire de **300 € TTC**

2 lots d'une valeur unitaire de **200 € TTC**

20 lots d'une valeur unitaire de **50 € TTC**

70 lots d'une valeur unitaire de **10 € TTC**

200 lots d'une valeur unitaire de **5 € TTC**

14705 lots donnant droit à une remise de 10% sur le site internet

Les lots sont attribués immédiatement selon le mécanisme des rangs gagnants.

La remise de 10 % prend la forme d'un code promotionnel valable une seule fois sur le site www.leoube.com, hors frais de livraison et hors produits déjà remisés. Elle est valable jusqu'au 31/12/2026. Elle n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

Dotation du tirage au sort final

Un tirage au sort final permettra de remporter :

1 expérience au domaine d'une valeur de 1 000 € TTC

(type week-end ou expérience au domaine)

Les modalités d'organisation de cette expérience seront précisées directement au gagnant.

Conditions relatives aux lots

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni être échangés contre leur valeur en espèces. Ils peuvent toutefois être délivrés sous forme de bon d'achat équivalent.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer un lot par un lot de valeur équivalente si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants seront contactés par email afin de définir les modalités de remise de leur lot.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas :

- d'erreur dans les coordonnées communiquées
 - d'impossibilité de joindre le gagnant
-

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de **responsable de traitement**, afin d'assurer :

- la gestion des participations
- la désignation des gagnants
- la remise des lots

La base légale du traitement est **le consentement du participant et l'exécution du présent règlement**.

Les données collectées peuvent inclure :

- nom
- prénom

- adresse email
- informations nécessaires à la gestion du Jeu

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la gestion du Jeu et au maximum **12 mois après la fin de celui-ci**, sauf obligation légale contraire ou nécessité liée à la gestion d'un litige.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent des droits suivants :

- droit d'accès
- droit de rectification
- droit d'effacement
- droit d'opposition
- droit à la limitation du traitement
- droit à la portabilité des données

Ces droits peuvent être exercés en contactant :

marketing@leoube.com

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Article 9 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas :

- de dysfonctionnement du réseau Internet
- de problème technique indépendant de sa volonté
- de cas de force majeure perturbant le bon déroulement du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, modifier ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent.

Article 10 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement à l'adresse suivante :

[Jeu-concours – règlement du jeu](#)

Le règlement du jeu est déposé à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 11 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis **au droit français**.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis aux juridictions compétentes.